

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

L'AN DEUX MILLE VINGT, le dix-sept décembre, le Conseil Municipal de la Commune de LATTES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à l'Espace Lattara, sous la présidence de Monsieur Cyril MEUNIER, Maire.
Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 33
Date de convocation du Conseil Municipal : 11 décembre 2020.

OBJET: BUDGET PRIMITIF 2021 : BUDGET PRINCIPAL

PRESENTS : M. MEUNIER, M. ANDREU, Mme ALVAREZ, M. PASTOR, Mme REBOUL, M. CAPEL, Mme PLANCKE, M. MODOT, Mme MARGUERITTE, M. JOUVE, Mme JIMENEZ, M. BATTIVELLI, M. LOPEZ, Mme AUBY, M. ACQUAVIVA, Mme PLANTIER, M. CANDELA, Mme GUARINIELLO, Mme GENTE, M. ATLAN, Mme PRIEU, M. FABIANO, Mme MARTINEAU, Mme RIAUMAL-BABOUIN, Mme GRANADOS, M. PLANCHOT, Mme KESSAS, Mme LAMARQUE, M. FOURCADE, M. RHUL, Mme BERRENGER
EXCUSES : M. BORELLO, Mme LECOINTE

Le projet de Budget Primitif 2021, qui est soumis au Conseil Municipal, s'équilibre en dépenses et en recettes à la somme de **31 788 630 €** qui se décompose comme suit :

Section d'Investissement	9 241 243,00 €
Section de Fonctionnement	22 547 387,00 €
TOTAL	31 788 630,00 €

C) La section de Fonctionnement

c) Les dépenses :

Les dépenses de Fonctionnement pour 2021 sont en augmentation de 1,86 % par rapport au Budget Primitif 2020.

Cette évolution s'explique principalement par:

- les frais de nettoyage plus importants dus à la crise sanitaire pour 125 000 €,
- l'augmentation des frais de personnel de 369 555 € dont plus de 50 % correspondent à des obligations légales et réglementaires,
- l'augmentation de la subvention versée au théâtre + 76 000 € pour compenser la demi-jauge et un soutien accru aux associations,
- l'augmentation de la dotation en fournitures scolaires des écoles de 38 € à 40 € par enfant,
- une augmentation du virement à la section d'investissement de + 7,4 %.

d) Les recettes :

Ces dépenses sont financées grâce au produit des impôts et taxes qui augmente du fait de l'évolution physique des bases + 3,87 % ainsi que des compensations de l'Etat pour les exonérations de taxe d'habitation et de taxe foncière + 4,90 %.

Il est prévu un maintien du montant total de la DGF (forfaitaire+péréquation) pour cette année.

D) La section d'Investissement:

c) Les dépenses :

Les dépenses d'équipement brutes 2021 hors restes à réaliser s'élèvent à 7 513 513€.

Commune de Lattes

En raison de la crise sanitaire du Covid-19, plusieurs projets n'ont pu être réalisés en 2020 et sont donc réinscrits en 2021 :

- Réfection du sentier du Méjean
- Réhabilitation de 3 terrains de tennis à Fangouse
- Déplacement du boulodrome de Maurin à Courtoujours
- Rénovation des terrains de football de Lattes-Centre
- Réfection de la cour et du parvis de l'école de la Cougourlude

Les nouveaux principaux projets pour 2021 sont les suivants :

- Mise en place des 5 budgets participatifs
- Acquisition de terrains sur le secteur des jardins familiaux du Grand Tamaris et sur Saint Sauveur
- Poursuite du plan de rénovation des écoles
- Déperméabilisation de la cour de l'école maternelle de la Castelle
- Création d'îlots de fraîcheur sur la Commune par la plantation d'arbres et de fruitiers
- Aménagement d'une zone sportive au parc des Serres à Maurin
- Travaux dans les cimetières
- Acquisition de véhicules électriques pour les services
- Poursuite de changement en Leds des éclairages des terrains sportifs et des gymnases
- Poursuite du déploiement du réseau de caméras de vidéosurveillance
- Lancement des études pour la création du Palais des Rencontres et de la salle communale à l'Urban Park
- Dans le cadre des Attributions de Compensation versées à la Métropole : lancement des études pour la réalisation de la piste cyclable reliant Maurin aux Marestelles et à la digue du Lez, aménagements divers de voiries, de pistes cyclables, d'espaces verts et d'éclairage public

d) Les recettes :

Le financement de ces investissements est principalement assuré par :

- l'autofinancement prévisionnel en augmentation de 7,40 % pour un montant total de 2 730 928 €,
- un recours à l'emprunt en baisse de 18,66 % pour un montant de 3 884 515€.

➤ La dette

La totalité de l'encours de la dette est indexé sur taux fixe, le classant dans la catégorie A de la charte Gissler. L'encours de dette au 1^{er} janvier 2021 s'élève à 5 717 242,84 €, avec une annuité de 611 036,88 € (remboursement en capital = 425 648,11 € et remboursement des intérêts = 185 388,77 €).

L'étude du budget primitif 2021 détermine une capacité de désendettement sur 1,81 années.

Le taux d'endettement (encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement) s'élève à 26,88 % en 2021.

Le Conseil Municipal après avoir délibéré sur cette affaire :

- Vote le budget Primitif 2021 du budget principal de la Commune,
- Approuve le principe de la constitution et de la reprise de provisions dans le cadre du régime de provisions de droit commun (semi-budgétaire).

À l'issue d'un vote à main levée, la présente délibération est adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés par 26 voix pour et 7 abstentions.

FAIT ET DELIBERE A LATTES, les jours, mois et an que dessus.

Cyril MEUNIER
Maire.

